

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2022

### **2022 - 26** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 mars 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 17 mars 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article l'article 3-3,

Vu la délibération n°2021-87 du Comité Syndical en date du 16 décembre 2021, relative à la modification du tableau des effectifs,

Considérant que le SYDELA doit modifier son tableau des effectifs au titre de l'année 2022.

Considérant que cette modification consiste à ouvrir des postes présentées lors du débat d'orientations budgétaires et pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget primitif.

Considérant que les postes à ouvrir sont :

- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 2 postes d'ingénieur principal
- 2 postes d'ingénieur
- 4 postes de techniciens principaux de 1ère classe
- 4 postes de techniciens principaux de 2ème classe

Considérant que l'ouverture de postes en surnombre dans les grades où les effectifs sont les plus nombreux est nécessaire, afin de permettre des tuilages ou lorsque le processus de recrutement est susceptible d'apporter des candidatures de fonctionnaires issus de 2 grades différents.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'ouvrir 13 postes sur les grades suivants :**
  - **1 poste d'ingénieur hors classe**
  - **2 postes d'ingénieur principal**
  - **2 postes d'ingénieur**
  - **4 postes de techniciens principaux de 1ère classe**
  - **4 postes de techniciens principaux de 2ème classe**
- **De prévoir que ces postes, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourront être pourvus par un agent contractuel, s'il s'avérait impossible de recruter un agent par la voie statutaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture  
044 200014926-20220317-2022-26-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2022  
Date de réception préfecture : 17/03/2022